



2e édition

L'état des lieux

Politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement

Le secteur eau et assainissement a suscité de nombreux documents de politique et de stratégie qui couvrent plusieurs aspects du secteur mais ne forment pas un ensemble cohérent. La politique nationale est mieux élaborée pour le sous-secteur de l'hydraulique que pour l'assainissement. Pour ce dernier sous-secteur, diverses activités sont en cours pour la mise en place d'une politique cohérente, la complexité résidant dans le nombre élevé de ministères impliqués. Un projet de document « Cadre stratégique en matière d'hygiène et d'assainissement » est soumis au Gouvernement pour adoption.

Le transfert de compétences aux collectivités conformément à l'esprit et au contenu des textes de loi de la décentralisation n'est pas effectif. Cette situation est plus flagrante en milieu urbain où le dispositif contractuel d'affermage ignore complètement les communes. Les communes rurales s'affirment de plus en plus en portant ce secteur à travers leur plan d'investissement et avec l'appui des acteurs non étatiques en particulier les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et internationales.

Sur le plan plus opérationnel, le secteur se place dans le cadre de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) mise à jour en 2007 et de la Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003, dont l'eau potable et l'assainissement constituent l'un des 14 programmes prioritaires. Plus récemment, un nouveau cadre de référence a vu le jour, sous la forme d'un Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA), qui vise à mettre en place une approche programme et accroitre les financements du secteur pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Mais en l'absence de moyens pour une ambition participative, le risque est grand de voir s'installer une nouvelle forme de centralisation laissant peu de place aux communes dans leur rôle de maître d'ouvrage des services de l'eau et l'assainissement au niveau local.

De très nombreux intervenants publics

Le ministère de l'Hydraulique (MH) est chargé en relation avec d'autres ministères concernés, de la conception, de l'élaboration et de la coordination de mise en œuvre de la politique nationale eau et assainissement. L'orientation de la mission du MH vers les aspects

de coordination, de réglementation, de suivi-évaluation et d'appui-conseil aux acteurs émergents (et notamment les communes) reste cependant encore théorique, faute de moyens (les effectifs du MH n'augmentent pas), faute d'adéquation entre les profils

Le Niger, ses habitants et ses ressources en

Pays vaste et peu peuplé (14,7 millions en 2008 pour une superficie de 1 267 000 km²), le Niger a une croissance démographique supérieure à 3 % par an, sans qu'il y ait de signes de régression. On estime que cette population atteindra près de 18 millions en 2015. Le Niger est encore très rural; moins d'un nigérien sur cinq habite en ville essentiellement dans la capitale Niamey qui comptera plus d'un million d'habitant en 2010. Cette donnée démographique est fondamentale pour bien comprendre la pression qui pèse aujourd'hui sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement.





des agents en poste et les nouvelles tâches (notamment pour la fonction d'appui-conseil). Par ailleurs, la gestion des projets reste largement centralisée au niveau du MH et laisse peu de place aux autres acteurs.

Les progrès accomplis

eau

À l'échelle du pays, le bilan en matière de ressources en eau est globalement positif. Les eaux de surface sont globalement partagées avec les pays voisins et principalement constituées par le fleuve Niger. Leur exploitation reste insignifiante. Quant aux eaux souterraines renouvelables, environ 20 % sont exploitées, avec des contraintes techniques fortes dans certaines régions (les nappes productives sont profondes et donc coûteuses à atteindre).



En plus du ministère de l'Hydraulique, plusieurs autres départements ministériels interviennent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit du ministère de la Santé, du ministère du Développement agricole, du ministère de l'Elevage et des Industries animales, du ministère de l'Aménagement du Territoire du Développement communautaire, du ministère de l'Éducation. du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification, du ministère de l'Équipement, du ministère de l'Intérieur. de la Sécurité publique et de la Décentralisation, du ministère des Mines et de l'Énergie.

Le nombre de départements ministériels impliqués et compétents en particulier dans le sous secteur de l'assainissement est une contrainte forte : les conflits d'attributions sont nombreux. la définition d'une politique nationale et la coordination restent difficiles.

Des collectivités locales qui peinent à émerger en tant que maître d'ouvrage

La décentralisation avance doucement et dans la réalité les communes sont encore peu impliquées. L'essentiel du service de l'eau, en dehors du périmètre affermé par la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) à la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), est assuré par des associations d'usagers ou des comités villageois de point d'eau, avec délégation à des petits opérateurs privés dans certains cas. Quelques rares projets pilotes impliquent les communes et renforcent leurs capacités, mais c'est loin d'être la règle.

L'eau potable et l'assainissement ne sont pas encore considérés comme des domaines prioritaires par l'Association des Municipalités du Niger (AMN) qui joue pour le moment un rôle relativement réduit, puisque les compétences effectivement transférées aux communes sont finalement limitées.

Une société civile riche d'expériences

La société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger se décline à plusieurs niveaux bien distincts. Le premier niveau, local, est celui des associations d'usagers qui sont souvent les gestionnaires du service de l'eau en tant que tel, qu'il s'agisse d'ouvrages ponctuels ou de réseaux AEP. Certaines d'entre elles sont riches d'expériences intéressantes et elles constituent souvent le seul échelon de gouvernance locale. Il n'existe pas de fédération fonctionnelle de ces associations d'usagers.

L'état des lieux

Au niveau national, la société civile se compose des ONG nationales et internationales (auxquelles on peut également associer les coopérations décentralisées, très actives au Niger) et des associations de consommateurs. Sur 765 ONG / Associations de Développement (AD) recensées au Niger, on estime que plus de 75 % d'entre elles travaillent en partie sur des projets eau potable et assainissement. Une demi-douzaine d'entre elles travaille exclusivement dans le secteur, en développant souvent des approches particulièrement innovantes : par exemple, l'ONG Eau Vive en ce qui concerne le renforcement des capacités communales, le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL) ou le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA) en ce qui concerne les technologies pour l'assainissement liquide ou solide.

Les progrès accomplis

Ces ONG et associations de développement agissent souvent en ordre dispersé et leur capacité d'action est par conséquent limitée. Début 2008, les associations de consommateurs se sont montrées actives en réclamant le gel de l'augmentation des tarifs de l'eau, dans le cadre plus général du mouvement de protestation contre la cherté de la vie.

Un secteur privé local plein d'avenir

Suite au bilan mitigé de la gestion communautaire, le gouvernement a développé la délégation de gestion du service de l'eau potable dans les petits centres. Ce choix a conduit à l'émergence de nombreux opérateurs privés locaux, avec des résultats variables mais globalement encourageants. Un bilan exhaustif de cette gestion déléguée n'a pas encore été fait de manière rigoureuse par le ministère de l'Hydraulique, qui joue également de fait le rôle de régulateur du service de l'eau en milieu rural.

La majorité des autres acteurs privés du secteur est constituée par les entreprises de travaux, les fournisseurs de matériel et les bureaux d'étude et d'appui conseil. Ces acteurs se sont considérablement développés au cours des 15 dernières années, mais ils souffrent encore de la faiblesse de la commande publique, de la complexité, de la lourdeur et du manque de transparence des procédures de marchés publics.

Une coordination du secteur très récente et encore hésitante

La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) créée en 2006 est composée de 55 membres, représentant 7 collèges : État (20 membres), collectivités territoriales (8), ONG et associations sectorielles (7), entreprises privées du secteur marchand (7), usagers du secteur (8), organismes spécialisés nationaux et régionaux (3) et partenaires au développement (2). La CNEA s'est réunie 2 fois au lieu de 4 (statutairement) depuis sa création. Elle s'est à chaque fois autosaisie des thèmes à aborder mais les décisions prises et les recommandations formulées n'ont généralement pas été suivies. Le secrétariat de la CNEA est assuré par le ministère de l'Hydraulique, qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour mener cette mission au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Qui a accès aux services d'eau et d'assainissement?

Deux sources d'information sont actuellement disponibles pour évaluer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement par les citoyens nigériens : les chiffres fournis par le gouvernement (issus d'une estimation du nombre de personnes desservies par les ouvrages existants) et les chiffres fournis par le JMP¹ (fondés sur une compilation d'enquêtes réalisées récemment auprès des ménages). La différence est assez significative, comme le montre le tableau ci-dessous :

Accès estimé, en 2008		Gouvernement ²	JMP ³
AEP	Rural	62,19%	39%
	Urbain	71,79%	96%
ASS	Rural	Pas de chiffres depuis 2006 ⁴	4%
	Urbain		34%

AEP : Approvisionnement en Eau Potable

ASS: Assainissement

On peut objecter que le JMP a tendance à surestimer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, et qu'au contraire la définition

¹ Programme Conjoint de Surveillance (Joint Monitoring Program ou JMP), initiative conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, qui publie ces chiffres à intervalle régulier pour tous les pays du monde.

² Source: Revue hydraulique nationale (juin 2009), documents préparatoires à la revue sectorielle annuelle.

³ Source : Joint Monitoring Program. Estimations faites à la fin de l'année 2009. Conformément aux définitions de l'accès selon le JMP, seules la catégorie « ouvrage d'assainissement amélioré » À été prise en compte.

⁴ Pour l'accès à l'assainissement, la revue hydraulique nationale 2009 se contente de rappeler les chiffres des enquêtes ménages EDS de 2006, qui servent également de base de calcul au JMP.



Les progrès accomplis

trop restrictive d'un « ouvrage d'assainissement amélioré » conduit à une sous-estimation du taux d'accès à l'assainissement. Des voix s'élèvent également pour demander de revoir la méthode de calcul utilisée par le gouvernement, qui ne tient pas compte de la distribution spatiale effective de la population autour des points d'eau, la fonctionnalité des ouvrages, la pénibilité de l'exhaure et la qualité de l'eau fournie.

En termes de tendances, quels que soient les chiffres utilisés pour décrire la situation en 2008, la conclusion est la même : au rythme actuel, le Niger n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement.

Le financement du secteur

Il est difficile de compiler l'information concernant le financement de l'ensemble du secteur, principalement à cause du mauvais partage des responsabilités et des insuffisances du système de suivi-évaluation. On peut néanmoins dégager certaines tendances. Le financement du secteur repose en grande partie sur les contributions extérieures. La part de financement issue du budget national est de l'ordre de 20 % en 2008, et une part importante de cette contribution interne est affectée aux frais de fonctionnement. Entre 2001 et 2008, environ 155 milliards de francs CFA ont été





investis dans le secteur de l'hydraulique dont environ 99 milliards en milieu rural et 56 milliards en milieu urbain. C'est deux à trois fois moins que les montants nécessaires pour atteindre les OMD. L'efficacité de la dépense publique pose encore problème et la capacité d'absorption du secteur stagne autour de 20 milliards par an pour l'eau potable, là encore deux à trois fois inférieur à ce qu'on estime nécessaire pour atteindre les OMD. Aucun chiffre cohérent n'est disponible en ce qui concerne les budgets consacrés à l'hygiène et l'assainissement, compte tenu de l'émiettement des responsabilités ministérielles et le fait qu'une grande partie des budgets sont exécutés directement par les ONG et coopérations décentralisées.

En ce qui concerne les mécanismes de financement, l'outil le plus utilisé reste le projet ou le programme. Deux évolutions sont cependant perceptibles depuis quelques années. D'une part, la tentative du gouvernement de mettre en place (au moins dans un premier temps pour l'eau potable) une approche programmatique correspondant à un objectif de moyen terme; d'autre part, l'émergence d'un certain nombre de dispositifs spécifiquement dédiés aux communes sur financement allemand et européen.



Les progres accomplis depuis le premier

Les défis à relever

Le chantier tel que décrit en 2005	Les progrès observés fin 2008 et les pistes d'amélioration	Observations
1. Développer l'accès aux services	de base	
Doubler le taux de connexion des usagers au réseau de la SEEN	12 985 branchements privés ont été réalisés, dont près de 2 000 branchements sociaux. Le nombre d'usagers par branchement est passé de 25,5 à 24,2, ce qui constitue un léger progrès. Au total 265 000 personnes supplémentaires sont desservies.	Peut mieux faire
Desservir les quartiers périphériques (mal lotis) de Niamey	Peu de progrès ont été notés dans ces quartiers. Même en cas d'extension, l'offre de bornes-fontaines reste contingentée à cause d'un tarif subventionné qui pénalise et le client et l'exploitant.	Médiocre
Construire 50 mini-AEP par an dans les petites villes	À fin 2008, on dénombre 580 mini-AEP contre environ 300 à la fin 2004. L'objectif fixé dans le Livre Bleu de 2005 a donc été dépassé, puisque 70 nouveaux réseaux ont été construits en moyenne par an entre 2004 et 2008.	Très bien
Construire des puits à grand diamètre dans les zones rurales et notamment pastorales	Le Niger comptait en 2004 environ 12 500 puits cimentés à grand diamètre. À fin 2008, on en dénombre 14 741 soit 2 241 ouvrages en plus, ce qui correspond à un accroissement moyen annuel de 560 puits cimentés réalisés.	Insuffisant
2. Améliorer le cadre institutionnel		
Vulgariser les textes législatifs, juridiques et règlementaires	Aucun effort particulier n'a été entrepris depuis 2005. Les collectivités territoriales (et notamment les nouveaux élus) ne reçoivent que très peu d'information sur le dispositif règlementaire. Le Guide en cours de préparation par le MH pourrait venir partiellement combler cette lacune.	Insuffisant
Renforcer le lien avec la stratégie de réduction de la pauvreté	Si le ratio budget alloué / dépenses publiques totales a été de 4,3 % entre 2005 et 2007, la réalisation (dépenses AEPA / dépenses publiques totales) est resté en moyenne de 3,02 % sur la même période. L'objectif de 6 % est loin d'être atteint. Le PNAEPA est censé assurer le lien avec la SDRP.	Insuffisant
Rendre opérationnelle la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA)	La CNEA a été créée en 2006, elle n'arrive pas depuis à instaurer une véritable concertation entre les différents acteurs.	Médiocre
Améliorer la connaissance et le suivi de l'accès à l'eau et à l'assainissement	L'information contenue dans la base IRH (Inventaire des Ressources Hydrauliques) continue de se dégrader, faute de motivation tout au long de la chaîne de transmission de l'information pour sa mise à jour.	Médiocre
Développer les capacités d'action de la société civile	Malgré la mise en place de la CNEA (où la société civile et les acteurs privés représentent un peu plus d'un quart des sièges) aucun progrès notable n'a été constaté dans la structuration et la contribution de la société civile.	Médiocre



Livre Bleu Niger

Le chantier tel que décrit en 2005	Les progrès observés fin 2008 et les pistes d'amélioration	Observations			
3. Donner priorité à l'assainissement					
Doter les 10 plus grandes villes du Niger d'un plan stratégique d'assainissement (PSA)	Seule la ville de Niamey dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) actualisé en 2001. L'élaboration de schémas directeurs d'assainissement pour les villes de Maradi et Dosso est prévue à brève échéance.	Très insuffisant			
Construire 500 000 latrines	Il s'agit de l'objectif assigné au PNAEPA à l'horizon 2015. Le total des latrines familiales réalisées sur l'ensemble des projets actifs dans l'assainissement depuis 2000 est estimé à 95 000 ouvrages. Cela veut dire qu'il faudrait multiplier par 5 les performances actuelles.	Très insuffisant			
Construire des sites de dépotage des boues de vidange à Niamey, Maradi et Zinder	Aucun site de dépotage n'a été construit depuis 2005 même au niveau des villes qui disposent d'une étude pilote.	Mauvais			
4. Décentraliser les financements					
Créer des outils de financement accessibles aux acteurs locaux	Les fonds d'investissement ouverts aux collectivités se sont multipliés récemment (FICOD, FSIL, PAMED, PAC2, PEADD, etc.). La banque des collectivités n'a pas encore vu le jour même si les bases en sont jetées sur financement de l'Union Européenne.	Insuffisant			
Développer localement le financement de l'assainissement autonome	Le financement de l'assainissement n'a pas connu d'amélioration. Dans la plupart des projets, le niveau de subvention varie de 75 à 90 % du coût des latrines familiales. L'insécurité alimentaire chronique depuis une décennie n'est pas de nature à favoriser une meilleure capacité de financement local de l'assainissement.	Très faible			
5. Garantir la durabilité des services					
Renforcer les capacités des acteurs locaux et développer des outils pratiques à leur endroit	Des actions intéressantes sont menées au niveau des projets et notamment ceux conçus et réalisés par les ONG, mais elles sont rarement capitalisées. Un Guide pour la gestion des ouvrages d'assainissement est en cours d'élaboration par le MH.	Très insuffisant			
Améliorer la fiabilité des filières de maintenance des pompes manuelles	Le taux de panne des forages équipés de PMH reste élevé, de 25 à 30 %. Il n'existe pas de système de suivi des filières de maintenance. De nombreux points de faiblesse persistent : la défaillance voire l'inexistence de service après vente; une gestion encore majoritairement communautaire; un manque d'organisation des artisans-réparateurs et un réseau de pièces détachées de mauvaise qualité.	Mauvais			
Développer un appui-conseil aux gestionnaires du service de l'eau dans les petites villes	L'appui-conseil est à assurer par les services déconcentrés qui, eux-mêmes n'ont pas toujours les compétences requises. L'expérience de délégation de ce mandat d'appui aux BCC (Bureau de Contrôle et de Conseil) mérite d'être approfondie dans les régions test puis élargie à tout le territoire national.	Insuffisant			

Les défis à relever

1. Faire de l'assainissement une priorité absolue

Les progrès enregistrés depuis cinq ans en matière d'assainissement et d'hygiène sont très faibles. Il est désormais certain que le Niger n'atteindra pas les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et le pays perd du terrain. L'accès à l'assainissement et à l'hygiène constitue un défi énorme qui exige de se concentrer sur les fondamentaux que sont la lutte contre la défécation à l'air libre, l'implication forte des acteurs locaux (et notamment des communes), la diffusion de messages sanitaires forts et le soutien à l'investissement des ménages. Relever ce défi requiert également une politique ambitieuse, généreuse et dotée de moyens suffisants par le budget national autant que par les partenaires extérieurs.

Indicateurs proposés • Nombre de foyers disposant d'un système d'assainissement adéquat. Part des financements consacrés à l'hygiène et l'assainissement dans le budget total du secteur.

2. Renforcer la décentralisation

Après un premier mandat des élus municipaux, le bilan reste encore très léger en ce qui concerne le transfert effectif des compétences et des moyens. Malgré des innovations intéressantes menées par certains acteurs, les projets ont du mal à impliquer pleinement les communes dans la maîtrise d'ouvrage des investissements et les outils de financement accessibles aux communes restent peu nombreux. Au-delà des Objectifs du Millénaire, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et le repositionnement de l'état en fonction de cette nouvelle donne restent le principal chantier du secteur pour les dix années à venir. La dimension « accompagnement » est fondamentale pour relever ce défi : il s'agit de former des centaines d'élus et de les doter des outils adéquats.

Indicateurs proposés • Pourcentage d'élus formés et sensibilisés. Nombre d'outils diffusés aux communes. Part des financements mis en œuvre directement au niveau des communes.





3. Résorber les inégalités dans l'accès à l'eau

En matière d'accès à l'eau potable, les cinq dernières années ont connu un investissement massif, conjonction des efforts de l'état nigérien, de ses partenaires financiers et des acteurs non gouvernementaux. Le taux d'accès a progressé aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il subsiste néanmoins des inégalités fortes dans l'accès au service. Inégalités dans la maîtrise des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Inégalités géographiques liées à l'absence d'outils de programmation ou à une mauvaise définition des priorités. Inégalités financières liées à l'absence de péréquation entre les villes et les campagnes (où les usagers paient l'eau très cher, avant même d'avoir accès au service). Résorber ces inégalités constitue un défi important et une inflexion dans les habitudes de programmation.

Les progrès accomplis

Indicateurs proposés • Pénétration du service de la SEEN dans les quartiers périphériques ou informels des grandes villes. Taux de couverture par commune. Qualité de l'eau distribuée. Niveau de mobilisation des ressources en eau dans les zones défavorisées.

4. Coordonner et impliquer tous les acteurs

La CNEA, lieu précieux de dialogue et de concertation entre acteurs, est un début encourageant. Cet espace de coordination doit néanmoins être opérationnel et efficace si l'on veut qu'il produise de la valeur ajoutée pour le secteur. C'est notamment le cas pour l'hygiène et l'assainissement, où les acteurs interviennent encore en ordre dispersé, au détriment de l'efficacité et des progrès réalisés. Les communes, acteurs émergents, doivent également être mieux représentées et plus impliquées.

Indicateurs proposés • Rythme de réunion de la CNEA. Moyens accordés à son fonctionnement. Suivi de ses recommandations. Nombre de cadres de concertation au niveau régional ou local.





5. Renforcer les ressources humaines de l'Etat et des Collectivités Locales

Au regard de l'effectivité de la décentralisation, l'accompagnement du transfert de la compétence eau et assainissement devra se faire par la mise en place de ressources humaines compétentes et adaptées, avec notamment l'ouverture de postes de proximité. Le ministère de l'Hydraulique devra se doter de compétences en planification, décentralisation, développement local et gestion de services municipaux eau / assainissement. Les cadres en poste devraient renforcer leurs expertises et compétences par le suivi de formations adaptées. Des outils de pilotage et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage locale des services eau et assainissement sont à développer et vulgariser.

Indicateurs proposés • Nombre de cadres et d'agents recrutés et affectés dans les services centraux et déconcentrés. Profils de postes créés. Outils de d'accompagnement développés et mis en place auprès des collectivités locales et des usagers. Nombre d'agents mis en position de stage. Nombre d'agents mis à la disposition des communes pour l'eau et l'assainissement.

Les chantiers proposés par le Livre Bleu

Les défis à relever

Chantier hygiène et assainissement

Pour se mettre en ordre de marche (et d'atteinte des OMD), l'hygiène et l'assainissement doivent s'affirmer comme un secteur à part entière. Un leadership doit émerger, s'appuvant sur une volonté politique forte, un cadre de politique nationale éclairée, un organe de coordination efficace et une implication généreuse de tous les acteurs.

Chantier inégalités

Les zones qui constituent des points noirs en matière d'accès au service de l'eau doivent être recensées et priorisées sur le plan de l'investissement.

Dans les zones défavorisées sur le plan de l'accès à la ressource. des dispositifs multi-villages et inter-communes doivent être encouragés.

Dans les grandes villes, et notamment Niamey, des programmes d'investissement spécifiques doivent viser les quartiers périphériques, y compris les quartiers dont le statut foncier est incertain.

La participation financière directe des usagers ruraux à l'investissement initial, doit évoluer pour prendre en compte les capacités financières réelles locales et intégrer des formules alternatives (participation physique ou en nature, contribution à la gestion, etc.).

Chantier coordination

La CNEA doit être dotée d'un secrétariat permanent et véritablement opérationnel, accompagné des ressources humaines compétentes pour assurer sa coordination (organiser les sessions, préparer les délibérations, suivre l'application).

La CNEA doit susciter la création d'échelons intermédiaires de concertation au niveau local ou communal - tous les acteurs ne peuvent pas faire le déplacement à Niamey.

Chantier local

Le chantier de renforcement des compétences locales est considéré comme central par le Comité national du Livre Bleu Niger, qui souhaite s'engager particulièrement sur le suivi de sa mise en œuvre dans les prochaines années. Ce chantier possède une dimension institutionnelle et financière qui consiste à mettre en place des lignes de financement qui soient effectivement accessibles aux communes (15 % du budget du secteur géré par les communes en 2012 peut constituer un objectif raisonnable, compte tenu de leurs faibles ressources propres). Ce chantier inclut enfin une



forte composante de renforcement des capacités en direction des élus et responsables communaux ainsi que la création de postes techniques eau/assainissement au niveau communal.

Chantier efficacité

Il est nécessaire de créer les conditions d'absorption et d'utilisation efficace des crédits.

Ce chantier est peut-être plus « technique » que les autres, mais il est fondamental pour l'avenir du secteur, car la démonstration n'a pas encore été faite de la capacité des acteurs existants à absorber plus efficacement les crédits disponibles, sauf dans le secteur de l'hydraulique urbaine. Ce chantier recouvre plusieurs aspects : meilleure capacité de programmation de la dépense publique; amélioration de la rapidité et de l'efficacité des marchés publics : nécessité de se doter de ressources humaines qualifiées pour conduire les différents mandats du secteur.

Chantier durabilité

La durabilité du service de l'eau en milieu rural est un axe de travail essentiel qui devrait faire l'objet d'un rapport annuel auquel le Comité national du Livre Bleu souhaite s'associer. Les trois acteurs impliqués dans la durabilité du service de l'eau et de l'assainissement au niveau local (les usagers, les communes et les opérateurs privés), doivent prendre leurs marques et une régulation doit se mettre en place. Elle passe par une généralisation et un renforcement du dispositif des Bureaux de Conseil et de Contrôle (BCC). La création de fonds communaux de l'eau constitue une piste à explorer.

Le Livre Bleu



Histoire et objectif

La publication du *Livre Bleu : L'eau, la vie et le développement humain* constitue un engagement pris à Kyoto (mai 2003) par l'Assemblée Mondiale des Sages pour l'Eau (AMSE). Le Livre Bleu propose une vision critique du secteur de l'eau et de l'assainissement qui prenne en compte le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux. Le Livre Bleu cherche à mesurer de façon indépendante les progrès réalisés, qualitativement et quantitativement, à intervalles réguliers sur un territoire ou un pays donné vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement. Cinq Livres Bleus (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) ont été publiés de 2005 à ce jour. La présente édition constitue le deuxième Livre Bleu publié au Niger.

Sa valeur ajoutée

Par rapport aux nombreuses initiatives en cours, quelle est la valeur ajoutée du Livre Bleu?

- C'est un processus participatif inspiré des réalités du terrain, et fondé sur une analyse critique des situations observées en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- C'est un outil d'échanges, de dialogue et de mobilisation de tous les acteurs du domaine de la gestion de l'eau en vue de l'élaboration de portefeuilles de projets d'envergure.
- Au niveau national, le Livre Bleu renforce les initiatives locales, le droit à l'eau, l'équité entre les citoyens dans l'accès aux services de base et la réduction de la pauvreté.
- Au niveau international, le Livre Bleu contribue à la promotion d'une vision autour de la participation citoyenne, de la décentralisation des décisions et des ressources financières, et engage la communauté internationale à coopérer d'une manière plus efficace et innovante.



Les collaborateurs

Le Livre Bleu Niger est une initiative conjointe d'un groupe d'acteurs nigériens du secteur de l'eau et de l'assainissement, rassemblés au sien du Comité National du Livre Bleu Niger (CNLBN). Au niveau international, l'initiative du Livre Bleu est portée par le Secrétariat International de l'Eau (SIE) et plusieurs partenaires rassemblés au sein du Comité International de Pilotage (CIP) du Livre Bleu. L'élaboration du Livre Bleu au Niger a été entièrement supervisée par le CNLBN avec le soutien de l'ONG Eau Vive et du Secrétariat International de l'Eau. La présente synthèse a été rédigée par Bruno Valfrey-Visser (CIP) sur la base du travail effectué par une équipe de consultants nationaux : Mahaman Sidi, Sadissou Oumarou, Drahmane Coulibaly, Mahamadou Idrissa Kelessi, Maman Sani Rabiou et Hamidou Issaka.

Le Comité national du Livre Bleu Niger

Abdou Hassane (président), Amadou Hamadou, Baré Amadou Chéffou, Zibo Zakara, Ibrahim Mohamed, Mahaman Aba, Mallam Issoufou Ibrahim, Mme Diawara Irène Méon, Nahé Alassan, Pr Boureima Ousmane, Mme Alfari Hadiza, Saddi Moussa, Soubeiga François, Zabeirou Yacouba, (membres).

Le Comité international de pilotage du Livre Bleu

Raymond Jost, SIE (président), Jean-Bosco Bazié, SIE (coordonnateur Afrique), Janique Étienne, AFD (membre), Stef Lambrecht (membre), Roger Lanoue, SIE (membre), Christophe Le Jallé, pS-Eau (membre), Sophie Tolachides, Eau Vive (membre), Bruno Valfrey-Visser, Hydroconseil (conseiller scientifique) et Maggie White, SIE (membre).

La méthode

Le présent Livre Bleu Niger a été élaboré de manière participative sur une période de plus de 24 mois. Des consultations ont été organisées au niveau départemental, des discussions organisés avec les usagers en milieu rural et en milieu urbain afin de recueillir directement leurs avis et de débattre le plus librement possible des problèmes rencontrés dans le secteur. Le rapport pays (disponible sur Internet ou sur simple demande auprès du CNLBN) et la présente synthèse ont été discutés et amendés lors d'un atelier national tenu à Niamey le 25 février 2009.





Le secrétariat international de l'eau The International Secretariat for Water El secretariado international del agua

9623 rue Lajeunesse, bureau 201 Montréal (Québec) H3L 2C7 Tél. + (1) 514 849-4262 • Fax + 1 514 849-2822 www.sie-isw.org • info@sie-isw.org

Comité National du Livre Bleu Niger S/C Eau Vive Niger

473 Plateau I - avenue du fleuve Niger BP 11 156 Niamey — Niger Tél : + (227) 20 72 49 90 Fax : + (227) 20 72 49 91 Email : evniamey@eau-vive.org